



## NOTE A L'INTENTION DES ETUDIANTS DE MASTER II (PROMOTIONS ANTERIEURES) DU DEPARTEMENT DES SCIENCES APPLIQUEES

La Direction Générale de l'Ecole Normale Supérieure porte à la connaissance des étudiants de Master II (promotions d'avant 2020-2021) du Département des Sciences Appliquées n'ayant pas encore défendu leurs mémoires qu'une dérogation exceptionnelle leur est offerte et doivent ainsi avoir défendu leurs mémoires **avant le 30 décembre 2022**. De ce fait, des séances d'évaluation sont prévues suivant la programmation établie en annexe.

Aucun étudiant n'est autorisé à rater les deux séances (évaluation qualitative du mémoire et évaluation de la finalisation du mémoire). Des mesures académiques et administratives seront prises à l'endroit des étudiants qui ne respecteront pas les dates prescrites dans ladite programmation.

Fait à Bujumbura le 10.../.../2022

Le Directeur Général de l'ENS

Prof. Ir Hassan NUSURA

